**Lettres de dom Urbain Guillet concernant Sembrancher 1795-1798**

**Archives de Bellefontaine** - Pièce 19 -

Monastère de la Sainte Volonté de Dieu à l’Isle St-Bernard en Valais le 10 octobre 1796

Lettre adressée au citoyen Guillet, notaire, rue de la Juiverie à Nantes en Bretagne

(Il s’excuse de son silence, sa règle l’y oblige)

… En cas que tu ignore, je te dirai que Dieu nous ayant au sortir de la France, placés dans le canton suisse de Fribourg, nous avons de la formé plusieurs établissements : en Espagne, en Piémont, en Angleterre, etc. Ayant été depuis que j’ai quitté ma famille dans un état d’infirmités très grandes surtout depuis mon entrée à la Trappe et même hors d’état de me tenir debout, je semblais devoir finir mes jours dans notre 1ier monastère, mais enfin Dieu m’ayant rendu la santé, il y a deux ans je fus aussitôt envoyé en Hongrie pour y former un nouvel établissement. N’ayant pas pu pénétrer dans ce royaume, je suis revenu à Fribourg d’où je suis encore sorti pour fonder un nouveau monastère dans le Valais. Dieu m’ayant fait la grâce de réussir, ou du moins d’aider au succès (car c’est notre abbé de la Val-Sainte à Fribourg qui a entrepris cette œuvre et quoiqu’il m’ait créé supérieur, je lui suis toujours soumis).

Nous avons aussi formé un couvent de religieuses fort proche du nôtre. Elles sont 21, y compris 3 petites filles (nous recevons des enfans, sans les engager, depuis l’âge de 5 ans) elles suivent la même règle que nous excepté qu’elles ne travaillent pas hors de leur enclos.

Comme je pense que les 2 sœurs de ta femme sont religieuses et qu’elles doivent conserver leur état autant qu’elles pourront, je te prie de leur dire que pourvu qu’elles soient assez courageuses, (je ne dis pas fortes, il n’est besoin que de bonne volonté, on ne demande de nous que ce que nous pouvons et j’aurais grand tort de refuser ceux qui ne seraient pas bien forts, ayant été moi-même reçu dans un temps où je ne pouvais marcher et à peine parler). Je suis tout prêt à les recevoir, à fin qu’elles ne fassent pas une telle démarche en aveugle, je leur envoie un abrégé de notre genre de vie. J’ajouterai même qu’elles doivent s’attendre à une plus grande pénitence en commençant parce que notre grande pauvreté nous fait manquer de plusieurs choses.

Je les préviens que quelqu’amitié que je leur porte, il n’y aura nulle distinction pour elles.

Notre coutume est de recevoir gratis, cependant j’aime que notre extrême pauvreté ne nous permet pas de recevoir ainsi celles qui peuvent apporter quelque chose. Au reste qu’elles m’écrivent avant que de partir, ou au R.P. abbé de la Val-Sainte au canton de Fribourg en Suisse, ce qui est une même chose. Si elles n’ont rien, qu’elles ne perdent pas l’espérance, nous tâcherons de remédier à ce petit inconvénient.

Pour nous, nous sommes 21 y compris 6 enfants dont le 6ième vient d’arriver tout à l’heure (c’est un pauvre exilé que notre vicaire vient de ramasser au milieu du chemin ne sachant où aller). Comme nous sommes d’autant plus pauvres que nous avons employé tout ce que nous possédions à faire le bâtiment des religieuses qui est assez bon, et que nous n’avons même qu’une maison trop petite dont le toit de planches est tout pourri et laisser passer l’eau de tous côtés, sans que nous ayons le moyen de le refaire, manquant même de couvertures pour nous couvrir la nuit ou pour tout dire en peu de mots, manquant de toutes les choses nécessaires à la vie, tu nous feras plaisir si tu peux nous aider soit par toi-même ou par quelqu’âme charitable.

Que ce récit n’épouvante pas ces 2 saintes filles. Dieu soutient ceux qu’il appelle à un état si pénible et je puis t’assurer qu’il n’y a pas d’homme sur la terre aussi heureux que moi ; nul d’entre nous ne changerait son état pour un royaume. Plusieurs mêmes trouvent qu’il n’y a pas assez de pénitence. Je sais que cela parait incroyable, mais mon cher frère, tu peux croire celui qui aimerait mieux mourir que de faire un petit mensonge. C’est l’œuvre de Dieu et non des hommes. Sachant combien je suis incapable de tout, tu ne seras pas moins surpris de voir un pauvre imbécile comme moi, prêtre et supérieur. C’est encore là que paraît la puissance de Dieu, si j’avais été un brillant sujet, on aurait pu m’attribuer cette œuvre, mais elle est d’autant plus à Dieu que l’instrument dont il se sert est, comme je le sais, plus vil.

(… Il revient silence et assurance de ses prières pour la famille.)

Quoique je ne doive plus m’inquiéter de ce qui se passe dans le monde, je te prie de me dire si nos parents sont passés à une meilleure vie, parce que toute la communauté est obligée à certaines prières pour nos parents morts…

(Il a été ordonné prêtre en 1794 par l’évêque de Lausanne, sans doute en vue de la fondation en Hongrie)

Fr. Urbain supér. indigne

**Pièce 20**

- Du monastère de la Ste Volonté de Dieu le 13 9bre 1797

(Reçue le 1° X, répondu le 1° X 1797)

Mon cher frère Je t’ai déjà écrit 2 ou 3 lettres sans réponses. Je ne sais si tu les as reçues. Si tu reçois celle-ci, je te prie de me dire seulement ton adresse et l’état de ta santé et de la famille. Je les embrasse tous. Je n’ai que le tems de t’écrire ces 2 mots et de te dire que mon adresse est au Fr. Urbain supérieur du double monastère (il y en a un d’hommes et un de femmes) de la Sainte Volonté de Dieu près Sembrancher en Valais.

À Dieu mon cher frère, croie que l’éloignement ne diminue en rien le sincère attachement de ton frère Fr. Urbain, sup. indigne

Pièce 21

- Du monastère de la Ste Volonté de Dieu le 18 décembre 1797

À M. Guillet, rue de la Juiverie à Nantes en Nantes [Bretagne]

J’ai enfin reçu une de tes lettres du 11 frimaire… (heureux de recevoir des nouvelles de la famille…)

Je viens de parler au RP abbé de la Val-Sainte qui est obligé de venir ici de tems en tems parce que ce monastère est le plus intéressant de l’Ordre, étant en quelque sorte le berceau des religieuses (c’est parce qu’il contient effectivement 2 bâtiments séparés pour hommes et femmes que je t’avais dit qu’il était double et il est inutile de le mettre sur l’adresse pourvu que tu aye soin de mettre près Sembrancher car il en est sorti une colonie qui n’en est pas éloignée et porte le même nom) il m’a dit avoir bien reçu des nouvelles de Melle Fornier, mais qui n’avaient aucun rapport à la lettre que je t’avais écrite. Comme tu ne me parles pas de M. Coiscau (c’est à peu près le nom du père de ta belle-mère) je pense que Dieu aura couronné ses vertus… (Il continue avec les histoires de famille…)

Il est même fort inutile qu’ils m’écrivent car les lettres nous sont interdites et quoi qu’en qualité de supérieur je puisse en recevoir, ce n’est que pour les nécessités véritables et je suis élevé au-dessus de mes frères non pour détruire la règle mais pour la faire observer par mon exemple comme par mes paroles. …

Oui, mon cher frère, rien ne se peut comparer à la charité qui règne parmi nous, surtout en ce moment où je suis très dangereusement malade. Je me vois entouré de mes chers enfants qui tous s’empressent de me soulager, s’offrant pour mourir pour moi et ne peuvent manquer de m’ouvrir le ciel. Je suis cependant mieux depuis 24 heures…

P.S. Les troubles nous menaçant à chaque moment d’une prochaine émigration. Il est à propos d’adresser mes lettres à MM les frères Berguerand à Martigny sous enveloppe. Je les avertirai et leur indiquerai le lieu de ma retraite. Ce sont des gens de probité reconnue.

**Lettre de dom Urbain - Archives de Québec**

AAQ, 7 CM, Etats-Unis, vol. 3: 110

3 février [1808]

Monseigneur

Etant blessé à la main droite, je prie votre grandeur de m’excuser si je me sers d’une main étrangère. Je n’ai reçu l’honneur de votre lettre du 15 juin 1807 que le 27 octobre. Dès le lendemain, j’ai porté celle du frère Marie-Bernard, qui est à notre nouvelle plantation. Il paroît que je me suis trompé en interprétant en ma faveur les paroles : Je m’associe à vos prières, mais loin de m’en repentir, je bénis Dieu du bonheur estimable que je me suis procuré par cette heureuse faute. Je trouverai dans vos prières un secours spirituel préférable à tous les secours temporels mentionnés dans votre lettre.

Votre Grandeur a raison de dire que l’argent dont j’ai besoin est entre les mains de gens trop intéressés. Si nos calamités continuaient, l’Église pourroit bientôt dire avec vérité ces paroles de St Pierre : *Argentum non habeo*, et déjà elle en a bien peu. Ma dette est considérable et je n’ai presque rien à espérer des hommes, mais je me console quand je pense que c’est pour Dieu que je travaille. Lorsqu’un apprenti entreprend quelque ouvrage, il est de son devoir de faire son possible pour réussir, mais le succès dépend de son maître qui doit le diriger. Tout misérable que je suis, je ferai tout mon possible et j’attendrai le succès de Dieu à qui tout est facile et qui m’a mis en oeuvre. S’il veut que je réussisse, la chose est certaine ; s’il ne le veut pas, pourquoi le voudrais-je et pourquoi me troublerais-je ? Il en est ainsi de la Religion dans le Canada ! Ce que vous m’en dites est triste, mais ceux que Dieu soutient ne peuvent être ébranlés. *Pone me juxta te & cujusvis manus pugnet contra me*[[1]](#footnote-1). Je suis bien éloigné d’avoir cette foi capable de transporter les montagnes que votre Grandeur m’attribue, mais puisque Dieu veut se servir de moi et que, malgré tous mes soins, je n’ai pu éviter cette dette, je ne doute pas qu’il ne l’acquitte et qu’il ne nous fournisse, outre cela, le nécessaire.

J’ai commencé dans le Valais, deux monastères, un d’hommes et un de [2] femmes, ayant pour tout argent que 18 sols et un vieux frère convers de 64 ans et pour toute possession qu’un rocher stérile sans un pied de terre. Nous y fûmes réduits pendant 5 ou 6 mois à nous nourrir que de feuilles de choux plus jaunes que vertes que nous ramassions dans les champs, après que les paysans en avoient enlevé les choux ; toujours sans sel et souvent sans pain, n’ayant pour amis que les Ecclésiastiques et 3 habitans. Tout le reste du peuple faisant son possible pour nous chasser, en sorte que les Maires des deux villes voisines[[2]](#footnote-2) avoient fait défense de ne nous rien vendre. Malgré cela, Dieu me procura le moyen de bâtir ces 2 monastères en un an et j’y comptais, avant la fin de la seconde année, 80 Religieuses, 18 Religieux et environ 24 élèves dont aucun ne me donna la valeur d’un sol. Pourrais-je maintenant sans ingratitude me défier de sa bonté ?

Mon Fr. M.-Bernard m’ayant fait part du contenu de votre lettre, je lui dis que, puisque c’étoit la coutume de recevoir les novices sans rien leur demander, il pouvoit librement employer son argent à payer la dette de son frère, mais il me répondit qu’il ne pouvoit pas s’y déterminer, qu’il ne croyoit pas que ce fût votre intention et qu’il procureroit plus de gloire à Dieu en le destinant aux nécessités d’un monastère qui manque de tout, qu’au soulagement de sa famille et il paroît très décidé là-dessus. D’après sa réponse, j’ai cherché dans les villes voisines un négociant qui eût quelque relation avec le Canada, ce qui n’a pas été possible. J’ai donc été obligé de m’y prendre de la manière suivante. Je me suis adressé à deux négociants associés à la ville de Bardstown, nommés Ormsby et Hite, que je connois pour de très honnêtes gens, quoique non catholiques. Je leur ai donné une lettre de change de six-cents soixante-huit piastres, payables sur Mr Desjardins[[3]](#footnote-3) auquel j’ai en même temps écrit. Ces messieurs ont envoyé cette lettre de change à un de leurs associés, négociant à Philadelphie, lequel a des correspondances en Canada. S’il accepte cette lettre de change, Mrs Ormsby et Hite m’en en payeront le contenu et j’espère que Mr Desjardins remettra la même somme à celui qui présentera la lettre signée de ma main.

Dès le moment que je fus nommé supérieur, je pris la résolution de ne jamais accepter de rétributions de messes, mais la nécessité urgente où je suis réduit m’oblige d’en user autrement. Ainsi votre Grandeur me fera plaisir si elle peut m’en procurer et je la remercie, ainsi que Mr Desjardins, des 100 piastres annoncées dans votre lettre.

Je viens de recevoir les voeux d’un novice convers qui est le premier de ce monastère et j’espère recevoir, le jour de la Présentation, ceux du Fr. M. Bernard[[4]](#footnote-4) et d’un autre novice de choeur déjà religieux de St-Benoît.

[3] Tous mes Frères et moi, extrêmement sensibles à l’honneur que vous nous faites, vous promettons que, puisque rien ne vous sera plus agréable que de nous voir tendre à la perfection de notre St état, que nous ferons notre possible pour vous satisfaire. C’est dans ces sentimens, accompagnés de la plus vive reconnaissance, que nous nous prosternons aux pieds de votre Grandeur pour lui demander sa Ste Bénédiction.

Nous avons l’honneur d’être, avec le plus profond respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Fr. Urbain et ses confrères

P.S. Voici mon adresse : Urbain Guillet, près de Bardstown dans le comté de Nelson au Kentucky.

Je me croyais plus en état d’écrire et je m’y suis hasardé n’ayant pas mon secrétaire avec moi. Je prie votre Grandeur d’excuser mon barbouillage qui ne diminue en rien mon respect.

**Archives de l’évêché de Baltimore**

Lettre de dom Urbain à Mgr Caroll

Bardstown au Kentucky le 12 8bre 1808

Monseigneur

Si les avertissements que Votre Grandeur a la bonté de me donner venaient simplement d’un de mes amis et mon égal, je devrais dans la triste position où se trouve ma communauté essayer de prouver qu’on lui a dit des choses qui ne sont pas et que ceux même qui se plaignent de mes voyages sont les 1ers à me conseiller d’en entreprendre d’autres parce qu’ils savent que jusqu’ici j’ai presque toujours eu affaire à des gens qui offrent beaucoup et qui quand vous êtes rendus chez eux, ne donnent rien. Je pourrais prouver que M. Badin lui-même a fait ce qu’il a pu à plusieurs reprises pour m’engager à aller aux Illinois et ailleurs. Il m’en a encore parlé plus de 20 fois lorsqu’il y est allé dernièrement. Combien de fois ne m’a-t-il reproché que j’avais bien tort de refuser d’aller voir des terres qu’on m’offrait ? Voici ce qu’on désapprouve, c’est que j’ai fait {des} démarches qui pouvaient faire croire que je pense à quitter le Kentucky, ce qu’on voudrait empêcher à quelque prix que ce soit et selon les apparences, quelques personnes s’inquiètent peu de perdre ma réputation et de détruire ma communauté par leurs rapports, car c’est ce que l’on pourrait bien voir dans peu. Je ne doute pas d’après votre lettre, que des personnes respectables et de piété ne vous ayant témoigné la peine qu’elles ressentaient de mes voyages. J’en ressens plus qu’elles, mais aucune d’entre elles ne pourrait prouver que je me suis absenté du monastère sans une vraie nécessité, excepté que j’ai resté 1 ou même 2 nuits à coucher chez M. Badin par complaisance et que par le même motif je l’ai accompagné dans sa visite chez les RR PP dominicains. Ce sont les seules absences dont j’ai eu à rendre compte à mon confesseur et je confesse que quand il n’y en aurait qu’une, c’était encore trop. Il s’en est encore peu fallu que je ne me sois rendu à plusieurs invitations que M. Badin m’a fait d’assister à des assemblées ecclésiastiques, je vois maintenant que j’ai bien fait de ne pas m’y rendre. Je suis certain que ces personnes de piété ne vous ont parlé que d’après ce qu’elles ont entendu dire et non d’après ce qu’elle ont vu.

Il y a longtemps, Monseigneur, que je serais resté tranquille si j’avais trouvé de la bonne foi dans ceux dont j’ai été visiter les terres. Mais je m’aperçois que quoiqu’en commençant cette lettre j’eusse pris la résolution de ne pas m’excuser avec vous qui êtes mon supérieur, je le fais sans y faire attention, ce qui annonce encore en moi un défaut dont on ne vous a point parlé : savoir l’orgueil. J’ai reçu et je recevrai toujours vos avis avec le respect et la soumission que je vous dois. Je vous en remercie mille fois. Je suis assez porté de moi-même à finir des voyages dans lesquels j’ai plus à souffrir qu’un galérien. Je n’aurais pas moins d’inclination à me décharger entièrement du soin du temporel de notre monastère car cela m’ennuie beaucoup mais je vous prie de m’excuser si sur cet article je ne puis pas tout à fait me conformer à ce qu’on désire. Ma règle exige que le 1er supérieur s’en charge chacun dans son monastère. Tout ce qu’elle lui permet est de se faire aider par un ou 2 de ses confrères et c’est ce que j’ai fait dès le commencement. J’y ai même ajouté un séculier parce que peu de mes confrères s’entendent aux affaires temporelles. Ce séculier est un de nos voisins, nommé Henry Burch, un des plus honnêtes gens du Kentucky qui passa la moitié de son temps dans le monastère.

J’ai été envoyé dans le Valais fonder un monastère avec 2 religieux toujours malades, un vieillard qui n’avait plus de dents et un novice, n’ayant pas la valeur de 25 sols. Il me fallait bien alors me mêler davantage du temporel. Mon vieillard qui était maçon était occupé au bâtiment et le novice lui portais des pierres et du mortifier. Les 2 infirmes étaient incapables de toutes choses excepté de laver quelques feuilles de choux qui pendant plusieurs mois furent notre seule nourriture. On me blâmait aussi dans ce pays de ce que je conduisais moi-même la voiture à la ville, cependant il me fallait bien le faire. J’étais supérieur il est vrai, mais j’étais en même temps pourvoyeur, portier, jardiner, sacristain, cuisinier, tailleur, etc. On me blâmait, mais ont-ils eu raison de le faire ? Il ne parait pas que Dieu ait désapprouvé ma conduite en cette circonstance puisqu’avec son assistance je vins à bout du bâtir 2 monastères, un d’hommes et un de femmes et un collège pour les enfans. En 2 ans j’y rassemblai 80 religieuses, 12 ou 15 religieux et 25 enfans et lorsque les français nous en chassèrent, je n’avais presque plus besoin de sortir. Dieu n’a pas encore béni de cette sorte nos travaux en Amérique mais j’espère toujours qu’il le fera.

Quelqu’inutile que je sois, je pense entièrement comme vous, Monseigneur, que ma présence dans le monastère peut contribuer au bon ordre, et j’avoue qu’en mon absence les élèves ne font jamais aussi bien leur devoir, mais j’espère que ceux qui vous ont donné avis de ma conduite et qui certainement ont cru avoir de bonnes raison de le faire, quoiqu’ils n’aient pas bien vu les choses, n’auraient pas toujours à me reprocher mes absences, mais il faut pour cela qu’ils prennent patience pour quelque temps et que notre établissement soit aussi solide que celui du Valais. Je ne dis pas achevé, car au moment qu’on nous chassa du Valais le bâtiment n’avait pas encore de fenêtre et le toit n’en était fini que depuis 4 jours et les fondements de l’église ne sortaient pas encore de terre. Il faudra même plus qu’au Valais car je dois pour suivre la volonté de mon supérieur, m’occuper du salut des sauvages aussi bien que de celui des blancs, ce que je ne puis faire avant que nous ayons fondé un monastère dans un pays où il y en ait une certaine quantité.

Ce dernier article ne peut manquer d’avoir l’approbation de M. Badin car lui-même m’a prévenu et a mis l’affaire en train lorsqu’il est allé aux Illinois, ayant engagé le gouverneur à me procurer une terre suffisante pour cette entreprise. Le gouverneur m’en a aussi parlé, il y prend intérêt et m’a dit qu’il appuierait ma demande mais qu’il était nécessaire qu’une personne de mérite, de Baltimore où j’ai demeuré, et du Kentucky où je demeure, témoignent que jusqu’ici je me suis occupé de l’éducation de la jeunesse. J’en ai parlé a M. Badin qui y est tout disposé et qui m’a conseillé de ne pas négliger l’avis du gouverneur parce que personne ne sera mieux écouté que Votre Grandeur. J’espère, Monseigneur, que vous voudrez bien m’honorer de votre protection. Tout ce que je désire, c’est une attestation de Votre Grandeur qui prouve que mes confrères et moi faisons véritablement profession d’élever la jeunesse et que nos moyens ne nous permettent pas d’acheter la terre nécessaire pour cela. M. Badin m’a promis son attestation pour le moment que je voudrai. Il y a cependant un des avis du gouverneur que je ne puis pas aisément me déterminer à suivre et dont je me voudrais bien me dispenser, à moins que l’affaire ne puisse pas réussir sans cela. Voici ce dont il s’agit.

Ayant été presque toujours malade pendant mon séjour aux Illinois et étant ensuite pressé de m’en retourner, je n’ai pas cru prudent de m’absenter plus longtemps pour voir le pays. Je n’ai visité qu’une petite ile de la terre appartenant au gouvernement qui était à 3 milles de l’endroit où j’ai demeuré malade et même il était impossible d’y pénétrer dans la saison, ainsi je ne l’ai vu que de loin, du moins sans y entrer. Cet endroit m’a presque paru convenable mais il n’y a rien de certain et il pourrait se faire qu’après l’avoir visité ce terrain ne nous conviendrait point, ce qui fait que je n’ai pas osé le choisir définitivement.

Je pensais qu’il suffisait de déterminer la quantité de terre qui m’est nécessaire et de demander la permission de prendre cette quantité sur des terres appartenantes au gouvernement. Mais le gouverneur m’a dit qu’il craignait beaucoup qu’une pétition aussi vague n’eut point d’effet et qu’il valait mieux choisir et déterminer tout de suite la place où, puisque je voulais m’en retourner absolument tout de suite, je devais revenir et amener avec moi quelqu’un capable de juger quel endroit serait le plus propice à notre établissement, si je n’aimais mieux choisir moi-même. Je sais que le moment est pressé parce que l’on doit dans quelque mois confirmer ou rejeter les titres des terres et que plusieurs qui ont des concessions du gouvernement espagnol vont aussitôt choisir les terres qui leur conviendront. Malgré cela je peux autrement (peut-être que les difficultés d’un aussi pénible voyage me font penser ainsi) il me semble donc qu’il suffit d’obtenir une concession de la terre et d’aller ensuite dans un moment loisible choisir la place. Je crois qu’il importe peu au gouvernement que je choisisse une place ou une autre. Je voudrais être auprès d’une petite rivière mais je voudrais qu’elle n’inondât pas toute notre terre. Je n’ai pas encore assez de monde pour former cet établissement mais il peut m’en venir tous les jours et je serais bien aise d’avoir d’avance une terre convenable. Si Votre Grandeur a la bonté de m’accorder cette attestation, je la prie de vouloir bien y ajouter quelques mots capables de faire voir l’utilité de notre établissement.

Je finis en vous réitérant mes remerciements et je vous assure que vos avertissements serviront toujours à augmenter, s’il se peut, la reconnaissance et le respect avec lesquels j’ai l’honneur d’être, Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur,

Urbain Guillet, religieux.

Frère Jérôme de Hédouville dans sa *Relation* *de mon séjour en exil*… donne une longue description de la vie à Sembrancher et du départ vers la Russie avec à la tête du groupe dom Urbain Guillet.

1. Jb 17,3 [↑](#footnote-ref-1)
2. Sembrancher et Vollèges (Ed. 2002) [↑](#footnote-ref-2)
3. Il s’‘agit de l’‘abbé Louis-Philippe Desjardins, prête exilé de France par la Révolution, qui joua au Canada un rôle si bienfaisant et qui, de retour en France, où il devint vicaire-général de Paris, continua de s’‘intéresser de manière efficace à l’‘Eglise canadienne. [↑](#footnote-ref-3)
4. Dom Urbain semble oublier que le Fr. Marie-Bernard était profès depuis la fête de la Présentation de l’‘année précédente ? [↑](#footnote-ref-4)